

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE
143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20221209-DEC2022-129-AU
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

DECISION DU PRESIDENT
N°2022-129

Objet : Vente d'un bien mobilier

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 15 000 euros HT ;

CONSTATANT que dans le cadre du réaménagement des bureaux de la CCPA, une armoire métallique se retrouve sans usage et affectation ;

- DECIDE de la vente de ce mobilier.
- FIXE le prix de l'armoire métallique à 30 euros.
- DECIDE de vendre cette armoire métallique à M. Saïd MOULFI, agent de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour un montant total de 30 euros.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 9 décembre 2022
Publiée le **14 DEC. 2022***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 9 décembre 2022.

Le Président
de la Communauté de communes,


Jean-Louis GUYADER

